



Formulaire de consentement Mode de détermination du revenu

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La directive régissant l'activité de la nurserie, crèche ou UAPE à laquelle vous avez décidé d'inscrire votre.s enfant.s fixe les tarifs applicables à ses prestations en fonction du revenu des parents. C'est pourquoi, il est indispensable que l'administration du service Structure d'accueil dispose des informations permettant de déterminer votre revenu et le cas échéant, celui de l'autre représentant.e légal.e, pour déterminer le tarif qui vous sera appliqué. Il s'agit des documents/informations suivants :

Pour les représentants légaux taxés à l'ordinaire

- Procès-verbal de taxation N-2 (année en cours – 2 ans). Ex. 2024 pour l'année scolaire 2026-27.

Pour les représentants légaux imposés à la source

- Attestation d'impôts à la source N-2 (année en cours – 2 ans). Ex. 2024 pour l'année scolaire 2026-27.

A cette fin, trois options sont envisageables (cochez l'option de votre choix) :

- ☐ **Option 1** : Vous souhaitez transmettre directement à l'administration du service Structure d'accueil, dans les 20 jours, les documents listés ci-dessus via votre compte MonPortail (*menu > téléchargements > documents transmis à l'administration > envoyer un document > type de documents > sélectionnez l'option correspondant au document à transmettre > envoyer*)
- ☐ **Option 2** : Vous préférez que l'administration du service Structure d'accueil accomplisse elle-même les démarches nécessaires auprès du Service des Finances de la Commune de Conthey et/ou du Service cantonal des contributions (SCC), afin d'obtenir les documents/informations listées ci-dessus. **Dans ce cas, vous ainsi que l'autre représentant.e légal.e, le cas échéant, octroyez au moyen de votre signature au bas de ce document, votre consentement à la communication de vos données personnelles.**
- ☐ **Option 3** : Vous refusez que l'administration du service Structure d'accueil ait connaissance d'informations relatives à votre revenu ; dans ce cas, le tarif maximal (Tranche 17 MaCrèche et MonUAPE) sera appliqué aux prestations qui vous seront facturées.

La/les personne.s soussignée.s déclare.nt avoir pris connaissance des informations figurant ci-dessus et avoir coché l'option choisie.

Attention :

Dans le cas où l'option 2 est choisie, vous ainsi que l'autre représentant.e légal.e, le cas échéant, devez autoriser les autorités du canton du Valais ainsi que votre.s commune.s de domicile à communiquer à l'administration du service Structure d'accueil les documents/informations énumérés ci-dessus. Ces documents/informations contiennent des données personnelles relatives à votre revenu.

Le service Structure d'accueil sollicite votre consentement dans le but de simplifier vos démarches administratives dans le respect du droit de la protection des données personnelles. Vous confirmez en outre que vous donnez votre consentement de manière libre et après avoir été informé.e.s des trois options exposées ci-dessus.

Si vous ne souhaitez pas permettre au service Structure d'accueil d'obtenir les documents/informations nécessaires (option 2 ci-dessus) ou ne lui fournissez pas ceux-ci spontanément (option 1 ci-dessus), cela n'aura aucun impact sur la prise en charge de votre.s enfant.s, mais uniquement sur le montant des prestations qui vous seront facturées (option 3 ci-dessus).

Représentant.e légal.e 1	Représentant.e légal.e 2
N°AVS	N°AVS
Nom, Prénom	Nom, Prénom
Date	Date
Signature	Signature